



COLLECTIF DE RÉSURGENCE DE LA DIASPORA
COLLECTIVE OF RESURGENCE OF THE DIASPORA
KOLLEKTIV FÜR WIEDERAUFKOMMEN DER DIASPORA



INTERVIEW CRD-TOGO DU 21.07.2014 ACCORDÉ A RADIO VICTOIRE FM AU TOGO

Radio Victoire FM : En conseil des ministres début de ce mois, le gouvernement a pris la décision d'exemption de visa pour l'entrée et la sortie du territoire des Togolais de la diaspora comment avez-vous accueilli cette décision du gouvernement ?

Angelo AKAKPO (CRD-TOGO) : Cette mesure prise par le gouvernement dans le cadre de son programme dénommé « *Initiatives pour le recours aux compétences et autres ressources de la diaspora togolaise* » matérialise les efforts du gouvernement visant la prise en compte des besoins de la diaspora. Celle-ci se félicite de cette mesure d'incitation, mais nous l'avons accueilli au sein du Collectif de Résurgence de la Diaspora (CRD-TOGO) avec un sentiment très mitigé. En dépit de la prise de conscience du gouvernement de la nécessité d'associer la diaspora au processus de développement de notre Patrie par des mesures incitatives, force est de constater que les Togolais de la diaspora qui ont formellement renoncé à leur nationalité togolaise afin de pouvoir obtenir une nationalité étrangère sont exclus de la définition du terme « diaspora » consacré par les autorités togolaises, telle qu'elle ressort du dispositif de la mesure d'exemption de visa. D'un point de vue strictement juridique, la limitation de la mesure aux seuls Togolais binationaux est justifiée. Toutefois, une lecture politique du terme « diaspora » par le gouvernement serait souhaitable alors que celui-ci ne méconnaît pas les circonstances ayant amené les filles et fils du pays à renoncer à leur nationalité. C'est pourquoi au sein du CRD-TOGO, en dépit de la bonne volonté manifeste du gouvernement, nous ne pouvons que déplorer le fait que tous nos frères et toutes nos sœurs de la diaspora ne peuvent pas bénéficier de cette mesure exceptionnelle qui prend effet à partir de ce jour, le 21 juillet 2014. Si on considère les statistiques qui estiment la diaspora togolaise à environ 1,5 millions de personnes, on peut imaginer que plus de 20 % ne profiteront pas de l'exemption de visa. En conséquence, le gouvernement togolais prend une mesure tout en réduisant la portée de son effet bénéfique. Il conviendrait dès lors d'élargir les bénéficiaires de l'exemption de visa aux étrangers d'origine togolaise afin de pouvoir en tirer tous les effets positifs. Par ailleurs, nous exhortons le gouvernement à mieux sensibiliser la diaspora sur les tenants et aboutissants de cette mesure afin d'éviter par la suite de mauvaises surprises qui risqueront certainement d'entacher cet effort positif en faveur de la septième région et premier partenaire en développement du Togo.

Radio Victoire FM : Les apports financiers de la diaspora au pays dépassent de 3 à 6 fois l'aide des partenaires en développement. Malgré cela, la diaspora togolaise ne dispose pas encore le droit au vote. Comment vivez-vous cela et quelles actions le CRD-Togo mène pour que la diaspora puisse être dorénavant autorisée à voter ?

Angelo AKAKPO (CRD-TOGO) : Dans le contexte politique de notre Patrie caractérisé, notamment par la faiblesse de l'appareil administratif et judiciaire, le courant politique de la diaspora qui prône actuellement la récompense des apports financiers de la diaspora par la dotation de celle-ci d'un droit de vote se fonde sans aucun doute sur un postulat très erroné par rapport aux enjeux actuels du mécanisme électoral togolais. Par définition, le droit de vote permet aux citoyens d'un État de voter pour exprimer leur volonté, à l'occasion d'un scrutin. Il permet soit

d'élire le chef de l'État, les députés, les maires et conseillers municipaux, soit de répondre à une question posée par le gouvernement, sous forme de plébiscite ou de référendum. Au vu de cette définition, la question d'accorder le droit de vote à la diaspora sous le régime de gouvernance actuelle du pays soulève le problème de la transparence et de la vérité des résultats issus des urnes. Le vote de la diaspora organisé par l'actuelle CENI au sein des ambassades du Togo à l'étranger reflétera-t-il la volonté réelle des Togolais de la diaspora ? C'est la question qui aurait dû être posée par quiconque réclame le droit de vote de la diaspora. Après mûre réflexion sur la question, le CRD-TOGO estime qu'actuellement le vote de la diaspora ne devrait pas être à l'ordre du jour en raison de la faiblesse du mécanisme électoral mis en place par le pouvoir vu que les réformes constitutionnelles et institutionnelles à même de crédibiliser la CENI n'ont pas encore vu le jour.

Radio Victoire FM : Pourquoi en dehors des aides financières que la diaspora apporte aux familles restées au pays, ses actions dans le domaine de la réalisation des infrastructures socio-économiques et éducatives sont quasiment inexistantes ?

Angelo AKAKPO (CRD-TOGO) : Tous les observateurs sont aujourd'hui unanimes que les investissements de la diaspora sont indispensables au développement de notre Patrie. Actuellement les apports de capitaux de la diaspora participent avant tout à la survie de nos populations qui constituent le capital humain, préalable à tout développement.

Pour pouvoir voir émerger des actions massives de la diaspora dans le domaine de la réalisation des infrastructures socio-économiques et éducatives de notre Patrie, il faudrait obligatoirement un assainissement effectif du cadre institutionnel et des affaires afin de rendre le marché togolais plus attractif pour la diaspora. Là-dessus, beaucoup reste à faire et c'est le lieu pour le CRD-TOGO d'exhorter le gouvernement à plus d'ouverture politique et de bonne foi, conditions sine qua non à une meilleure mobilisation des expertises variées et politiquement plurielles de la diaspora à même d'impacter significativement le développement de notre Patrie.

Radio Victoire FM : Comment comptez-vous corriger cela pour impacter le développement du Togo ?

Angelo AKAKPO (CRD-TOGO) : Pour promouvoir les investissements de la diaspora dans le domaine de la réalisation des infrastructures socio-économiques et éducatives de notre Patrie, le CRD-TOGO est disposé à apporter son expertise dans le cadre d'une ouverture politique réelle au Togo en vue d'introduire des mesures d'incitation en faveur de la diaspora, notamment dans les domaines de la fiscalité des entreprises, de l'obtention de permis, de licences ou d'agrément nécessaires à l'exercice des activités, de la facilitation des procédures administratives de création de société, de la stabilité politique et économique, de la sécurité juridique, de la transparence en matière des prix immobiliers, de lutte contre la corruption des agents du service public, et d'introduction de tarifs douaniers préférentiels en matière d'importation et d'exportation. Dans un tel cadre, nul doute que nous pouvons mettre davantage à profit nos expertises variées au service de l'intérêt supérieur de la Patrie.

C'est pour nous le lieu de relever ici la mobilisation de la diaspora dans le cadre de l'Initiative Diaspora 2015 (ID 2015), une plate-forme à laquelle participe le CRD-TOGO qui espère que ladite initiative va impacter positivement le développement du Togo dès 2015.

Radio Victoire FM : Les députés UNIR ont rejeté le projet de loi portant réformes politiques dans le pays. Quelle appréciation en fait le CRD-TOGO après qu'il ait appelé à la tenue des réformes dans sa déclaration du 24 juin 2014 ?

Angelo AKAKPO (CRD-TOGO) : Une lecture politique du rejet par sa propre majorité de l'ensemble du texte du projet de loi de révision constitutionnelle introduit par le gouvernement

révèle encore une fois l'absence de volonté politique du pouvoir et sa propre majorité à mettre en œuvre les réformes essentielles à l'évolution du processus démocratique en cours depuis 24 ans, telles que recommandées par le CPDC rénové et la CVJR. En outre, ce rejet du projet de loi montre que l'opposition togolaise est encore victime de ses propres turpitudes. Dans notre déclaration du 24 juin 2014, le CRD-TOGO a rappelé à l'opposition parlementaire la nécessité d'une véritable mutualisation des énergies avec l'opposition extraparlamentaire et la société civile afin de pouvoir impacter significativement les nouvelles orientations de l'action politique au Togo. Mais force est de constater qu'à trop vouloir se positionner pour des enjeux électoralistes et partisans loin de l'intérêt supérieur du Peuple togolais, l'opposition est loin de créer un rapport de forces à même de parvenir à l'amélioration du quotidien des populations de même qu'à l'obtention des réformes constitutionnelles et institutionnelles notamment la limitation du mandat présidentiel, le mode de scrutin, le découpage électoral, la réforme de la CENI, la révision du code électoral, la recomposition de la Cour Constitutionnelle, de la HAAC et de la Cour des Comptes. Pour le CRD-TOGO, il ne faut pas se tromper de combat et de perspectives car la priorité au-delà des réformes politiques reste l'apaisement social et le retour de la confiance qui passe par la résolution rapide des revendications des travailleurs et des étudiants, l'allègement du panier de la ménagère et des réponses conséquentes aux défis de la bonne gouvernance, du logement, de l'alimentation, de la santé, de l'éducation et de l'emploi des jeunes. Raison pour laquelle nous en appelons à un effort de dépassement de part et d'autre pour la mise en place d'un gouvernement de mission à la hauteur des défis du moment et des légitimes attentes du Peuple togolais.

Radio Victoire FM : Quel schéma de sortie de crise selon vous pour que enfin les Togolais s'attellent au développement ?

Angelo AKAKPO (CRD-TOGO) : Dans le contexte politique togolais actuel, aucune théorie politologique n'a prévu un schéma concret et réaliste de sortie de crise si ce n'est les Lois Universelles de l'Amour et de l'Équilibre. Au CRD-TOGO, nous estimons et sommes confiants qu'une véritable mutualisation des énergies de toutes les filles et tous les fils du Togo tout entier est nécessaire pour relancer le processus de démocratisation désormais bloqué par le rejet du projet de loi de révision constitutionnelle. C'est pourquoi dans le souci d'éviter au Togo l'extension de la carte des conflits armés en Afrique de l'ouest, les efforts qui valent la peine, doivent être ceux que nous avons déjà déclinés dans notre Déclaration du 24 juin 2014 à savoir :

- La mise en place rapide d'un gouvernement de mission en vue de rétablir la confiance et préserver la cohésion nationale ;
- Le rétablissement du scrutin uninominal majoritaire à deux tours à la présidentielle, l'adoption des réformes institutionnelles et du cadre électoral ;
- Le regroupement citoyen de la diaspora autour d'un programme, telle l'Initiative Diaspora 2015 afin de servir à la fois comme une force tampon entre les différents acteurs de la politique togolaise et un véritable partenaire stratégique pour le développement de la Patrie ;
- La définition des stratégies de développement à long terme susceptibles de faire émerger une nouvelle génération d'hommes politiques portés sur le bien-être de toutes les filles et de tous les fils du Togo tout entier ;
- La création de think tanks sur l'éducation, la santé, l'alimentation et l'agriculture, le logement, l'emploi, la création d'un modèle économique togolais autocentré en vue de la création de la richesse ; la culture et la spiritualité ;
- La création d'un centre d'étude politique et géostratégique ;
- La réflexion autour d'une diaspora circulaire gagnant-gagnant.

Angelo AKAKPO

Coordinateur du CRD-TOGO Chargé de la Stratégie politique, de la Prospective et des Affaires juridiques